



Warehouses Estates Belgium sa

“We are building opportunities”

Communiqué de presse – 23/04/2024
Information réglementée

**ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2024
AVIS AUX ACTIONNAIRES**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le mardi 23 avril 2024 a adopté les résolutions suivantes :

- L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2023, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, le dividende brut pour l'exercice 2023 s'élève à 3,35 € par action, représentant un rendement brut de 9,19%¹. La date de mise en paiement est fixée au 03/05/2024. Un montant de 1.939.100 € sera transféré des Réserves ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'approuver la Politique de rémunération de la Société, adoptée par l'Administrateur unique le 11 mars 2024 ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2023 et constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le rapport annuel ;
- Il est donné décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;
- Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer les honoraires de l'Administrateur unique à 475.000 € HTVA pour l'exercice social 2024 ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire a conféré à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

Le rapport annuel est disponible au siège social ou peut être téléchargé sur le site www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Caroline WAGNER
Tel : +32 (0)71 259 294
cwagner@w-e-b.be

Antoine TAGLIAVINI
Tel : +32 (0)71 259 291
atagliavini@w-e-b.be

¹ par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse de 2023 sur base annuelle, soit 36,44 €

